

FORMATIONS DES ELUS Année 2023

Ordonnance n°2021-45 du 20 janvier 2021 portant réforme de la formation des élus locaux ratifiée par la loi n°2021-771 du 17 Juin 2021.

Décret n°2021-596 du 14 mai 2021 relatif à la gouvernance de la formation des élus locaux, à l'agrément des organismes de formation des élus locaux et à la mise en œuvre et au calcul de leur droit individuel à la formation.

BUDGET FORMATION ELUS 2023 / 5 870 € - Article 65315

ELUS	FONCTIONS	FORMATIONS	MONTANTS TTC
Sandra PLE	Adjoint	Modernisation comptable dans le secteur public local – 1/2 journée IFEPR 59-62	250 €
Martine LORPHELIN	Conseillère municipale	Modernisation comptable dans le secteur public local – 1/2 journée IFEPR 59-62	250 €
Total de l'ensemble			500 €